

Annexe II

Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme: quelles perspectives d'avenir pour la décolonisation dans les territoires non autonomes?, tenu à Kingstown du 16 au 18 mai 2017

I. Introduction

1. Dans sa résolution [65/119](#), l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le Plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ([A/56/61](#), annexe) et de coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

2. Dans sa résolution [71/122](#), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial envisagé pour 2017, qui comprenait la tenue d'un séminaire dans les Caraïbes, qui serait organisé par le Comité et auquel participeraient les représentants de tous les territoires non autonomes.

3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à déterminer les politiques et les moyens pratiques susceptibles d'être retenus dans le processus de décolonisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettront au Comité d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.

4. Les contributions des participants seraient étudiées plus en détail par le Comité spécial à sa session de fond, qui aura lieu à New York en juin 2017, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

5. Le séminaire s'est tenu à Kingstown du 16 au 18 mai 2017. Cinq séances ont été tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, de Puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice II). Il a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

6. Le séminaire a été dirigé par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial, Rafael Darío Ramírez Carreño, et il a rassemblé les représentants des États membres suivants du Comité spécial : Antigua-et-Barbuda, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Équateur, Fédération de Russie, Grenade, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-

les Grenadines, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Une Puissance administrante, la France, a participé en qualité d'observateur. Les États Membres suivants ont également participé en qualité d'observateur : Algérie, Argentine, Espagne, Maroc et Zimbabwe.

7. À la 1^{re} séance, le 16 mai 2017, le Président a nommé Stanislav Aleksaev (Fédération de Russie) et Nedra Miguel (Saint-Vincent-et-les Grenadines) Vice-Présidents du séminaire, et José Antonio Cousiño (Chili) Rapporteur.

8. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Le rôle joué par le Comité spécial pour l'avenir de la décolonisation dans les territoires non autonomes au cas par cas :
 - a) Examen et évaluation de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, aux fins du renforcement de l'action du Comité;
 - b) Quelles perspectives de décolonisation dans les territoires non autonomes durant les dernières années de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme?
2. Perspectives des Puissances administrantes, des gouvernements des territoires, des États Membres concernés et d'autres parties prenantes et avis d'experts sur le processus de décolonisation :
 - a) Principaux faits survenus dans les territoires non autonomes :
 - i) Dans la région des Caraïbes;
 - ii) Dans la région du Pacifique;
 - iii) Dans d'autres régions;
 - b) Renforcement de la coopération avec les Puissances administrantes, les territoires non autonomes, les États Membres concernés et d'autres parties prenantes au cas par cas, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier sur le plan économique, en tenant compte du caractère indivisible des objectifs de développement durable :
 - i) Dans la région des Caraïbes;
 - ii) Dans la région du Pacifique;
 - iii) Dans d'autres régions.
3. Rôle du système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide au développement aux territoires non autonomes, dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies : exposés par les fonds et programmes, les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et autres.
4. Recommandations pour faire avancer la décolonisation.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

9. Le 16 mai, Rafael Darío Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) a ouvert le séminaire en sa qualité de Président du Comité spécial.
10. À la même séance, le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Ralph Gonsalves, a pris la parole.
11. Toujours à la même séance, le fonctionnaire responsable du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice I).
12. Le représentant de l'Indonésie est intervenu sur une motion d'ordre.

B. Déclarations et débats¹

13. Cinq séances ont été tenues au cours du séminaire.

C. Clôture du séminaire

14. À la 5^e séance, le 18 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire, qui n'était pas achevé, mais qui a été transmis au Comité spécial pour décision finale à sa session de fond, en juin 2017.
15. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils remerciaient le Gouvernement et la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines (voir appendice III).
16. Toujours à cette séance, la Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nedra Miguel, a formulé des observations finales. Le Président du Comité spécial a également fait une déclaration finale.

IV. Conclusions et recommandations

17. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui était d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et de rendre compte à l'Assemblée.
18. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.
19. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2017/19, annexe), les membres participants présenteraient les conclusions et recommandations du séminaire au Comité spécial à sa session de fond, en juin 2017.

¹ Les déclarations et documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.un.org/Depts/dpi/decolonization>.

A. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme: quelles perspectives d'avenir pour la décolonisation dans les territoires non autonomes?

20. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont noté que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale. Les participants ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont reconnu que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la troisième Décennie internationale qui avait commencé en 2011, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats que lui avaient été confiés par les États Membres;

c) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la troisième Décennie, conformément à la résolution 65/119 de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires;

d) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec le soutien résolu du Secrétaire général ainsi que des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies, et ont insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation aient trouvé un règlement satisfaisant;

e) Ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait des territoires non autonomes qui n'exerce pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes relatives à tous les territoires concernés figurant à l'ordre du jour du Comité spécial,² y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné le fait que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1542 (XV) de l'Assemblée générale du 14 et du 15 décembre 1960;

f) Ont reconnu qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation mais ont salué les efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui incombent;

g) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile, le rôle des

² La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'auto-administrer totalement;

h) Ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation;

i) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale;

j) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique;

k) Ont salué le rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part aux séminaires régionaux sur la décolonisation sur l'invitation du Comité;

l) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il incombait aux Puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies;

m) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les Puissances administrantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

n) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

o) Ont reconnu l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

p) Ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires;

q) Ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées;

r) Ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les Puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 71/122 et des autres résolutions sur la question, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les Puissances administrantes, et, à cet égard, ont salué la participation de la France au séminaire et encouragé les autres Puissances administrantes à participer aux futurs séminaires régionaux sur la décolonisation;

s) Ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Espagne, du Maroc et du Zimbabwe au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme: quelles perspectives d'avenir pour la décolonisation dans les territoires non autonomes des Caraïbes?, y compris la suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique de 2016

21. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont fait part de leur préoccupation concernant le fait que les territoires non autonomes des Caraïbes n'étaient pas représentés au séminaire de 2017;

b) Ont dit regretter l'absence de représentants de Puissances administrantes au séminaire de 2017 et ont invité de nouveau toutes les Puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial;

c) Ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des Puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus;

d) Se sont félicités de la participation de l'expert de Porto Rico, qui a exprimé ses vues sur le processus de décolonisation, en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

a) Ont pris note de l'exposé fait par l'expert de Porto Rico sur la législation adoptée par le Congrès des États-Unis d'Amérique (loi PROMESA (Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act) de juin 2016 [loi publique n° 114-187]), instituant un Comité de supervision et de gestion des affaires financières dont les membres devaient être nommés par l'ancien Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, qui disposait de tous les pouvoirs sur le Gouvernement portoricain et qui avait pris des mesures d'austérité qui avaient accentué la grave crise budgétaire eu égard à la situation économique et sociale de Porto Rico, et ont dit regretter que le statut actuel de subordination politique empêche le peuple portoricain de prendre des décisions souveraines et de prendre des mesures pour mettre en place un programme de développement économique durable, ainsi que de participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies relatives au Programme 2030, ce qui avait pour conséquence d'accroître les graves difficultés économiques et sociales, notamment le chômage, la marginalisation, l'insolvabilité et la pauvreté;

b) Ont également pris note des recommandations formulées par l'expert de Porto Rico invitant le Comité spécial à recueillir des données et à établir un rapport actualisé sur la situation économique des territoires; à appliquer les objectifs du Programme 2030 aux territoires non autonomes et à Porto Rico; à demander l'intervention du Rapporteur spécial sur le développement économique durable à Porto Rico et dans tout autre territoire non autonome qui sollicite son intervention; et à adopter une résolution recommandant à l'Assemblée générale d'étudier et de prendre des mesures en vue d'assurer une indemnisation et des réparations pour les dommages causés par les Puissances administrantes du fait de leurs pratiques coloniales;

c) Ont salué la libération du prisonnier politique condamné pour avoir lutté en faveur de l'indépendance et l'autodétermination de Porto Rico, Oscar López Rivera, emprisonné depuis 35 ans dans des conditions inhumaines.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme: quelles perspectives d'avenir pour la décolonisation dans les territoires non autonomes du Pacifique?, y compris la suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique de 2016

22. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Samoa américaines :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par un représentant du Gouverneur des Samoa américaines et les renseignements fournis par celui-ci³;

b) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant, qui a déclaré que la population des Samoa américaines ne se considérait pas comme un peuple colonisé et que l'indépendance politique ne faisait pas l'objet d'une attente généralisée;

c) Ont également pris note de renseignements présentés par le représentant indiquant que: certains droits constitutionnels des États-Unis n'étaient pas appliqués aux Samoa américaines, notamment pour ce qui est de la nationalité américaine, du droit de vote aux élections présidentielles américaines et du droit des délégués de voter au Congrès; les dirigeants élus du territoire s'étaient opposés à l'application du droit du sol dans les Samoa américaines au motif qu'interpréter la Constitution comme donnant à des étrangers un droit de propriété foncière équivalent risquait d'altérer, voire de détruire la culture samoane; et que la population des Samoa américaines préférerait le compromis qui limitait l'application de la clause de protection égale tant que cela limitait les risques pour les terres samoanes;

d) Ont pris note en outre de l'avis du représentant selon lequel il fallait faire preuve de souplesse et d'innovation pour ne pas que les perspectives de décolonisation des Samoa américaines soient limitées;

e) Ont pris note de la création pour la première fois, en avril 2016, du Bureau du statut politique, de la révision de la Constitution et des relations avec le Gouvernement fédéral aux Samoa américaines, qui avait mis au point un ensemble de principes en application du droit de la population des Samoa américaines à l'autodétermination; et de la mise en place par le Bureau des affaires insulaires du

³ Directeur du Bureau du statut politique, de la révision de la Constitution et des relations avec le Gouvernement fédéral.

Département de l'intérieur de la Puissance administrante d'une subvention d'assistance technique en faveur des Samoa américaines;

En ce qui concerne la situation de Guam :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par une représentante du Gouverneur de Guam et les renseignements fournis par celle-ci;⁴

b) Ont pris note de la déclaration faite par la représentante, dans laquelle elle a présenté des renseignements actualisés sur les difficultés financières et non-financières que rencontrait le territoire et les efforts déployés aux fins de l'autodétermination, notamment ceux faits par la Commission de la décolonisation de Guam dans le cadre d'une campagne de sensibilisation visant à aider les autochtones à mieux comprendre le processus de décolonisation, le référendum sur l'autodétermination et les différents statuts politiques sur lesquels ils seraient amenés à se prononcer;

c) Ont également relevé que plus de 11 000 autochtones s'étaient inscrits sur les listes électorales pour participer au référendum;

d) Ont pris note avec préoccupation d'un arrêt rendu récemment par la Cour fédérale des États-Unis indiquant que la participation à un référendum sur l'autodétermination de Guam ne pouvait pas être limitée aux autochtones, et que ce processus n'était donc pas constitutionnel, et ont noté, par conséquent, que le référendum avait été suspendu et que les listes des personnes habilitées à participer ne pouvaient plus être complétées, comme l'exigeait la législation locale;

e) Ont pris note avec satisfaction de la décision de la Commission de poursuivre sa campagne de sensibilisation;

f) Ont pris note de la demande faite par la représentante tendant à ce que le Comité spécial exhorte la Puissance administrante à assumer sa responsabilité en permettant à Guam d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à aider Guam à réfléchir à la façon de surmonter les difficultés qui l'empêchent de parvenir à l'autonomie;

g) Ont également pris note des inquiétudes exprimées par la représentante au sujet d'une possible action en justice eu égard au programme de gestion coopérative des terres qui avait été mis en place à l'intention des Chamorros afin de faciliter le transfert des terres aux propriétaires originels;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

a) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par un représentant du Gouvernement du territoire et les renseignements fournis par celui-ci;⁵

b) Ont fait part de la préoccupation persistante du Comité spécial devant le fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué de renseignements sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

c) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat;

d) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant, qui a souligné que son Gouvernement avait participé pour la première fois à la Commission des

⁴ Directrice exécutive de la Commission de la décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro.

⁵ Secrétaire permanent aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Bureau du Président.

questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale en octobre 2016 et au séminaire régional de l'année en cours et a témoigné de la volonté du territoire d'informer le Comité spécial sur la réalité du terrain, a salué la reconnaissance des essais nucléaires et le versement d'indemnités aux victimes par le Gouvernement français, a souligné que la Polynésie française contrôlait pleinement l'exploration et l'exploitation de ses propres ressources naturelles et a déclaré que la Polynésie française n'était pas une colonie qui devait être décolonisée;

e) Ont également noté que le représentant avait demandé que la Polynésie française soit retirée de la liste des territoires non autonomes et qu'il soit fait référence, dans la résolution de l'Assemblée générale sur la Polynésie française qui sera adoptée en 2017, à la résolution n° 2013-3 adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française le 30 mai 2013, par laquelle cette dernière a rejeté la résolution adoptée en 2011 par l'Assemblée appelant à inscrire la Polynésie française sur cette liste;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

a) Ont noté à nouveau que le Gouvernement français coopérait et participait de façon constructive au processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en particulier en permettant la première mission de visite du Comité spécial en 2014;

b) Ont pris note de la déclaration faite par la Puissance administrante indiquant que l'administration centrale étudiait la proposition du Comité spécial d'envoyer une mission de visite en Nouvelle-Calédonie en 2017, et ont également pris note de l'avis exprimé par le représentant, qui a indiqué qu'il n'y avait pas d'objection de principe à l'envoi d'une telle mission et qui a dit espérer que la Nouvelle-Calédonie ne serait pas le seul territoire visité par le Comité et que la visite pourrait être utile au processus d'autodétermination en cours en Nouvelle-Calédonie eu égard à la préparation du référendum;

c) Ont également pris note des renseignements fournis par les experts selon lesquelles plus de 20 000 Kanaks n'étaient pas encore inscrits sur les listes électorales en vue du référendum, ce qui nuisait à la crédibilité et à la transparence du processus; que l'accès à la vérité et à la justice concernant l'affaire de chefs de file indépendantistes qui avaient été tués était limité et que les jeunes marginalisés et manipulés constituaient une source d'insécurité en Nouvelle-Calédonie;

d) Ont également pris note des renseignements fournis par le représentant du Groupe du fer de lance mélanésien indiquant que les Ministres des affaires étrangères du Groupe avaient réalisé une mission en Nouvelle-Calédonie du 24 au 28 avril 2017 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa, au cours de laquelle les Ministres avaient fait part de préoccupations concernant l'inscription des électeurs potentiels parmi les Kanaks et avaient appelé l'Organisation des Nations Unies à mener une mission sur le territoire avant la tenue du référendum en 2018;

e) Ont réaffirmé les dispositions de la résolution [71/119](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle elle avait réaffirmé que, en l'absence d'une décision de sa part établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la Puissance administrante concernée doit continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

f) Ont de nouveau engagé toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie et dans le cadre de l'Accord de Nouméa;

g) Ont souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire, notamment la suite donnée aux recommandations formulées au terme de la mission de visite, et ont noté que le Front de libération nationale kanak socialiste avait demandé une aide électorale au Département des affaires politiques du Secrétariat pour conduire le processus d'autodétermination durant la phase finale de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa;

h) Ont également souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire, notamment la suite donnée aux recommandations formulées au terme de la mission de visite, et ont noté en outre que le Front de libération nationale kanak socialiste avait demandé que le Comité spécial réalise une nouvelle mission de visite pour conduire le processus d'autodétermination durant la phase finale.

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : quelles perspectives d'avenir pour la décolonisation dans les territoires non autonomes des autres régions?, y compris la suite donnée au séminaire régional pour le Pacifique de 2016

23. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Îles Falkland (Malvinas) :

Ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient demandé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général d'intensifier les efforts qu'il déployait pour accomplir sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question;

En ce qui concerne la situation de Gibraltar :

Ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies en vue d'entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin de mettre en place une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies; ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes; et ont dit espérer que ce mécanisme commencerait rapidement ses travaux;

En ce qui concerne la situation du Sahara occidental :

Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée

générale et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations; et ont réitéré la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

24. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont pris note de la présence de représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ont remercié le Président d'avoir lancé des invitations, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution [71/122](#) de l'Assemblée générale, aux organismes suivants : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), CEPALC, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme alimentaire mondial, Banque mondiale, PNUD, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Organisation mondiale de la Santé;

b) Ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il était de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

c) Ont appuyé le rôle joué par les commissions régionales des Nations Unies pour ce qui est de renforcer et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la CEPALC et de la CESAP, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

25. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont réaffirmé que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;

b) Ont réaffirmé également que toute tentative visant à briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

d) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires;

e) Ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une stratégie anticipative et clairement définie pour la réalisation de l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU. Il devait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

f) Ont réaffirmé leur soutien à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales de l'ONU les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et ont appelé à renforcer la participation des territoires non autonomes dans les programmes et activités du système des Nations Unies et à accélérer le processus de décolonisation;

g) Compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales;

h) Compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des Nations Unies, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

i) Tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire;

j) S'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et créatives pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une

meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

k) Afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) De tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité, et d'y inviter le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Président du Conseil de tutelle;

ii) D'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documentaires consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

iii) D'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de l'information;

iv) D'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires;

v) D'organiser, sur la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec le Président du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée sur les stations de radio locales collaborant avec le Département de l'information dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies;

vi) D'étudier la possibilité d'émettre un timbre commémoratif des Nations Unies marquant le quarante-cinquième anniversaire de la Semaine de la solidarité, en 2017;

l) Ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de l'information et le Département des affaires politiques du Secrétariat, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante; ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, aux médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel; et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles;

m) Ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2016/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sans oublier qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux des Nations Unies et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres;

n) Ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les Centres d'information des Nations Unies;

o) Au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les Puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes;

p) En ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

q) En ce qui concerne les relations avec les Puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les Puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les Puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial;

r) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les Puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale;

s) Ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations entre le Comité spécial, les autres États Membres et les parties concernés ainsi que les experts et la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies;

t) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires. Les Puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

u) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires;

v) À cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation;

w) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et de rendre compte de l'action menée dans les territoires;

x) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens;

y) Ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement territorial et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution [71/122](#) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire par les représentants de territoires non autonomes pour les missions de visite et les missions spéciales;

z) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions des Nations Unies;

aa) Dans le cadre de la troisième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation.

Appendice I

Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire régional pour les Caraïbes

Prononcé par le fonctionnaire responsable du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques

C'est avec un grand plaisir que j'accueille le séminaire régional pour les Caraïbes sur la décolonisation de 2017, organisé à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes.

Depuis qu'il a été créé par l'Assemblée générale, le Comité spécial joue un rôle de premier plan pour ce qui est de faire avancer le programme de décolonisation.

Le travail qui nous attend nous rappelle que nous avons tous une contribution à apporter. Défendre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans toutes les résolutions pertinentes relève de notre responsabilité collective.

La coopération est essentielle pour parvenir à la mise en œuvre effective et intégrale de la Déclaration, alors que nous approchons de la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

Dans cet esprit, je tiens à réaffirmer encore une fois mon engagement en faveur du programme de décolonisation.

Je remercie le Gouvernement et la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'accueillir cet événement pour la troisième fois depuis la création du Comité spécial. Je vous souhaite beaucoup de succès au cours de ce séminaire.

Appendice II

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Venezuela (République bolivarienne du) (présidence)	Rafael Darío Ramírez Carreño ^a
	Douglas Nicomedes Arcia Vivas ^a
	Yumaira Rodríguez
	Martha Finol
	Lorena Maitchoukow
Antigua-et-Barbuda	Chantal Phillip
Chili	José Antonio Cousiño
	Diego Araya
Côte d'Ivoire	François Xavier Zabavy
Cuba	Ana Silvia Rodríguez Abascal ^a
Dominique	Hubert Charles
Équateur	Horacio Sevilla Borja ^a
Grenade	Alva J. Browne
	Michael Mitchell
Indonésie	Dian Triansyah Djani
	Indah Nuria Savitri ^a
Fédération de Russie	Stanislav Aleksaev ^a
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Peter Bonny
Sainte-Lucie	Fercinta Louisy
Saint-Kitts-et-Nevis	Ghislaine Williams
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Nedra Miguel
	Oslyn Porter
Sierra Leone	Felix Alie Koroma ^a
	Franklyn Brima Fawundu
Timor-Leste	Maria Helena Lopes de Jesus Pires ^a

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Algérie	Mohammed Haneche
	Sofiane Mimouni
	Mohammed Belaoura

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial

Zaina Benhabouche

Argentine	Gonzalo S. Mazzeo
	Federico Horak
Espagne	Javier Carbajosa Sánchez
Maroc	Omar Hilale
	Abderrahim Kadmiri
	Redouane Houssaini
	Khaddad El Moussaoui
	Mostafa Mouahhidi
	Omar Kadiri
	Zhor Saidi
	Adil Lyamani
	Hamza Chbihi
	Mohammed Ali Khamlich
Zimbabwe	Darlington Kadyautumbe

Puissances administrantes

France	Sandra Lalie
--------	--------------

Territoires non autonomes

Gibraltar	Joseph Bossano
	Albert Poggio
Guam	Amanda Francel Blas
Îles Falkland (Malvinas) ^b	Michael Victor Summers
Polynésie française	Manuel Terai
	Engel Raygadas
Sahara occidental	Ahmed Boukhari
Samoa américaines	Tapaa Daniel Aga

Fonds et programmes du système des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Muriel Mafico
Programme des Nations Unies pour le développement	Stephen O'Malley

Organisations du système des Nations Unies

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Dale Alexander
--	----------------

^b La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Organisations régionales

Groupe du fer de lance mélanésien

Fe'iloakitau Kaho Tevi

Experts

Alejandro Betts

Michael Lujan Bevacqua

Judith Bourne

Jessica Byron

Sergei Cherniavsky

Carlyle Corbin

Mikaël Forrest

Stéphanie Graff

Wilma Reveron-Collazo

Appendice III

Résolution de remerciement au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Les participants au séminaire pour la région des Caraïbes,

S'étant réunis à Kingstown du 16 au 18 mai 2017 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Ralph E. Gonsalves,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue de son séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

